

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

RISQUE D'INONDATIONS AU QUÉBEC LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 30 avril 2020 — Le printemps est une saison propice aux inondations. Dans un contexte de pandémie, le Bureau d'assurance du Canada rappelle aux citoyens l'importance de se préparer du mieux possible et d'adopter certaines mesures pour assurer leur sécurité et la protection de leurs biens.

Conseils pour les citoyens

Afin de suivre les mesures de distanciation sociale émises par le gouvernement du Québec, les citoyens vivant dans des zones à risques d'inondation doivent dès que possible identifier les options d'hébergement vers lesquelles ils pourraient se tourner en cas d'évacuation ou de sinistres.

D'autres gestes peuvent aussi être posés pour éviter ou minimiser les dommages aux biens personnels :

- Ranger au rez-de-chaussée tout objet qui se trouve au sous-sol.
- À l'extérieur de la résidence, enlever ou fixer tout bien susceptible d'être déplacé ou emporté par l'eau.
- Vérifier l'étanchéité des portes et des fenêtres et les fermer soigneusement.
- Préparer une réserve de nourriture et d'eau potable pour 3 jours, une trousse de premiers soins ainsi que des chandelles, des lampes électriques ou une génératrice.
- Suivre l'évolution de la situation et respecter les consignes de sécurité.

L'assurance et les inondations

L'assurance inondation est offerte par certains assureurs, sous forme d'un avenant, depuis 2017. L'offre varie toutefois d'une compagnie à l'autre, tout comme les critères de souscription. C'est pourquoi le BAC recommande aux assurés de communiquer avec leur assureur afin de vérifier si leur contrat d'assurance habitation couvre ce type de sinistre et ainsi, savoir à quoi s'en tenir si une inondation survient.

Rappelons que les personnes n'ayant pas d'assurance inondation ou un montant d'assurance insuffisant pour couvrir les dommages subis pourront faire une demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité Publique.

Par ailleurs, le BAC met différents outils et services à la disposition des consommateurs :

Site infoassurance.ca

- 9 questions sur l'assurance inondation : <https://infoassurance.ca/fr/bloque/Saviez-vous-que-habitation/eau-assurance-inondation.aspx>
- Quoi faire en cas d'inondation : <https://infoassurance.ca/fr/bloque/Conseils-habitation/eau-quoi-faire-inondation.aspx>.



Centre d'information sur les assurances

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

(514) 288-4321 (région de Montréal) ou 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec).

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web <https://bac-quebec.qc.ca/>.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Pauline Triplet

Conseillère en communication

Bur. 514 288-1563 p. 2277